



Newsletter N°91 du 30 mai 2014

On peut parler de certaines choses avec tout le monde, on peut parler de certaines choses avec certaines personnes, on ne peut pas parler de tout avec tout le monde.

EDITO : Ecotaxe : L'heure de vérité approche !

Le gouvernement va décider d'ici fin juin du devenir de l'écotaxe, et il aura du mal à s'appuyer sur les travaux des parlementaires pour sortir de ce guêpier. <http://www.lesechos.fr/entreprises-secteurs/auto-transport/actu/0203529034818-l-heure-de-verite-approche-pour-l-ecotaxe-674650.php?xtor=RSS-2003> et lors de la publication du rapport sénatorial (à la suite de celui de la commission Chanteguet pour l'Assemblée Nationale) les sénateurs ne voient pas d'irrégularités dans le contrat Ecomouv, et dénoncent « l'amateurisme » de la ministre Ségolène Royal qui va sans doute à avoir besoin d'un coup de main des transporteurs.



A part certains syndicats de salariés qui voient une urgence dans l'application de l'Ecotaxe, tout en revendiquant en même temps des hausses de salaires, les fédérations de transporteurs donnent quant à elles de la voix, et l'on recommence à trouver une certaine activité sur les réseaux sociaux anti écotaxe.

Pour en savoir plus : <http://viguiesm.fr/ecotaxe-lheure-de-verite-approche/>

2) Comment saborder un réseau et les erreurs à ne pas commettre ?

Quelques conseils parfois utiles sur les réseaux sociaux <http://viguiesm.fr/comment-saborder-un-reseau-et-les-erreurs-a-ne-pas-commettre/>

3) En matière de déménagement collaboratif, on n'avait pas encore touché le fond !

Ci-joint une nouvelle initiative, pour trouver des gens sur internet pour vous aider à déménager avec la création du site [jesuisparti.fr](http://www.jesuisparti.fr) initiative qui en plus a été primée par Vivendi <http://www.100journspourentreprendre.fr/?concours=elise-armbruster>. Si ça ne n'est pas encourager et légaliser le travail illégal (pardon, trouver de nouveaux amis contre un pourboire), alors il va falloir que l'on m'explique <http://viguiesm.fr/en-matiere-de-demenagement-collaboratif-on-navait-pas-encore-touche-le-fond/>

4) Forum Expat pour les « pros » de l'international

Après [mondissimo](http://www.mondissimo.com), <http://viguiesm.fr/mondissimo-le-salon-de-la-mobilite-internationale/> le forum de la mobilité internationale se tient le 3 juin <http://www.leforumexpat.com/> avec le Monde, Courrier international et quelques déménageurs....<http://viguiesm.fr/forum-expat-pour-les-pros-de-linternational/> <http://pro.leforumexpat.com/>



5) RTL conso sur le déménagement : <http://www.rtl.fr/actualites/info/article/demenagement-des-astuces-pour-faire-des-economies-7772320894>

Entreprise individuelle au capital de 15 euros SIRET 517 699 617 00018 code NAF 7022 Z
déclaration d'activité en tant que prestataire de formation conformément aux dispositions de l'article R. 6351-6
du code du travail enregistrée sous le N° 11 94 08585 94 auprès du préfet de région d'Ile-de-France
Siège social 32 Rue du 19 mars 1962 – 94500 Champigny sur Marne

6) Le CFA redressé par les Urssaf ?

Le congé de fin d'activité est sous le coup d'une menace de redressement par les Urssaf de nature à risquer de mettre en cause la pérennité du régime. Pour en savoir plus: <http://viguiesm.fr/le-cfa-redresse-par-les-urssaf/>

7) Les fausses factures sont-elles autorisées en droit du travail ?

<http://rocheblave.com/avocats/fausse-facture/>

8) Lettre d'information patrimoniale

La traditionnelle lettre d'information patrimoniale trimestrielle qui page 2 et 3 donne toujours des informations intéressantes sur l'évolution du marché immobilier <http://www.dlpatrimoine.fr/Lettre-2T2014.pdf>

9) Comment recruter des jeunes spécialistes du transport bac+2 à +5



Vous recrutez des jeunes diplômés en transport, disponibles sur le marché du travail et formés à l'international, n'hésitez pas à contacter Stéphane Douard, responsable du Master 2 transports internationaux

<http://desstr.univ-paris1.fr/accueil.html>

Vous pouvez également aussi rechercher

des bac +2 à 5 auprès des organismes suivants: <http://viguiesm.fr/comment-recruter-des-jeunes-specialistes-du-transport-bac2-a-5/>



10) Décret sur la partie réglementaire du code des transports et affichage de CO2

Par décret du 22 mai 2014 paru au JO du 27, la partie législative du code des transports est (enfin) complétée d'une partie réglementaire. Parmi les nombreux articles, on peut y lire notamment: <http://viguiesm.fr/partie-reglementaire-du-code-des-transports-et-affichage-de-co2/>

11) Discrimination au travail

D'après les enquêtes menées par l'Ifop pour l'Organisation internationale du travail, un tiers des salariés estiment être l'objet d'une discrimination. Autant qu'en 2012, avec, en plus, la montée des discriminations physiques <http://viguiesm.fr/discrimination-au-travail/>

Par ailleurs : âge : premier frein de discrimination ?

<http://www.capital.fr/carriere-management/actualites/l-age-est-le-premier-critere-de-discrimination-a-l-embauche-935082>

12) Le fait religieux en entreprise:

Impossibilité de réaliser la prière dans la position rituelle musulmane = 2.000 Euros de dommages et intérêts. Une personne sur 2 est confrontée à la religion au travail et pour en savoir plus sur le fait religieux en entreprise: <http://viguiesm.fr/le-fait-religieux-en-entreprise/>

13) Les villes préférées des cadres

Bon à savoir pour gérer et anticiper les déménagements des CSP+ <http://www.cadremploi.fr/editorial/actualites/actu-metiers-regions/detail/article/regions-les-villes-preferees-des-cadres.html?xtor=EPR-645>

14) Un journalier peut-il être « grand routier » ?

SURTOUT PAS!!!! <http://viguiesm.fr/un-journalier-peut-il-etre-grand-routier/>

15) Faut-il l'accord du salarié pour supprimer des heures supplémentaires ?

Il n'existe pas de droit acquis à l'exécution d'heures supplémentaires sauf engagement de l'employeur vis-à-vis du salarié à lui en assurer l'exécution d'un certain nombre.

Ayant relevé qu'il n'était pas établi que l'employeur avait pris vis-à-vis du salarié l'engagement de lui assurer l'exécution des quatre heures supplémentaires qu'il revendiquait, la Cour d'appel de Besançon en a exactement déduit que l'accord du salarié n'était pas nécessaire pour supprimer l'exécution de ces heures supplémentaires <http://viguiesm.fr/faut-il-laccord-du-salarie-pour-supprimer-des-heures-supplementaires/>

16) « Personnel branding » (suite)

Sujet abordé ici sur la « stratégie de marque », <http://viguiesm.fr/le-personal-branding-la-marque-employeur-a-t-elle-un-sens-dans-les-pme/> quelques éléments récentes viennent cette semaine étoffer le sujet. Est-il trop tard pour s'inscrire sur les réseaux sociaux quand on y est pas ?

Voir aussi sur le crowdsourcing après le crowdfunding pour que la page, blog, groupe que vous gérez dépasse rapidement les 100, 1000, 3000 lecteurs....

Tout en étant vigilant contre les attaques subversives et sachez le Google a été forcé de respecter le droit d'oubli ! <http://www.idboox.com/actu-web/google-force-de-respecter-le-droit-a-loubli/> mais n'oubliez pas de suivre votre propre profil et pour en savoir plus : <http://viguiesm.fr/personnal-branding-suite/>



17) Le scandale de l'IPRIAC ?

Le régime d'inaptitude à la conduite est en principe obligatoire pour tous les conducteurs (et conducteurs déménageurs) qui cotisent tout comme au Fongecfa et qui doivent pouvoir bénéficier d'une rente égale à 30% de leur dernier salaire s'ils deviennent inaptes à la conduite en fonction de conditions d'âge et d'ancienneté dans le poste de conduite

<http://viguiesm.fr/le-scandale-de-lipriac/>

18) Que faire en cas de casse lors d'un déménagement ?

La revue « le particulier » a réalisé un bon dossier sur le sujet, qui renvoie notamment à la médiation du principal syndicat en cas de litige. <http://viguiesm.fr/que-faire-en-cas-de-casse-lors-dun-demenagement/>



19) Où trouver qu'un déménageur peut travailler jusqu'à 14 samedis dans l'année ?

L'article 3.1 de l'accord RTT en déménagement du 23 août 2000 indirectement le stipule <http://viguiesm.fr/ou-trouve-t-on-quun-salarie-demenageur-ne-peut-pas-refuser-de-travailler-jusqua-14-samedis-dans-lannee/>

et retrouvez nous aussi sur Facebook <https://www.facebook.com/#!/VigieSocialMobilite?fref=ts>

En application de l'article 27 de la loi Informatique et Libertés en date du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit envoyant un courrier électronique à contact@viguiesm.fr; en outre, vous pouvez également, en vertu de ce même droit de rectification posé par la loi de 1978, vous désabonner de cette lettre d'informations



Reproduction interdite sans autorisation



Entreprise individuelle au capital de 15 euros SIRET 517 699 617 00018 code NAF 7022 Z
déclaration d'activité en tant que prestataire de formation conformément aux dispositions de l'article R. 6351-6
du code du travail enregistrée sous le N° 11 94 08585 94 auprès du préfet de région d'Ile-de-France
Siège social 32 Rue du 19 mars 1962 – 94500 Champigny sur Marne